

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Monsieur Bertrand MALQUIER

Séance publique du 20 OCTOBRE 2023 à 08h30

Date de convocation : 13 octobre 2023

Délibération

N°C2023_193

Membres en exercice :	77
Votants :	
Suffrages exprimés :	
Pour :	
Contre :	
Abstention :	

SECRETAIRE DE SEANCE : BOUISSET Cyrielle

PRESENTS : ABED Yamina ; ALAUX Sylvie ; ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; BANOS Eric, BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOUISSET Cyrielle ; BOUSQUET Didier ; BREHON Bruno ; CALMON Julien ; CASTAN Luc ; CESAR Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COUSIN Sylvie ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FAURAN Jean-Paul ; FRANCOIS Patrick ; GERMA Alain ; GUENFICI Alexandre ; HERNANDEZ Joël ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; KAISER Stéphanie ; LAPALU Christian ; LENOIR Alexia ; LETEISSIER Gérard ; LUCIEN Gérard ; MALQUIER Bertrand ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; NAVARRO Anaïs ; NUNEZ Frédéric ; PARRA Eric ; PENET Yves ; RAPINAT Evelyne ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SEGUI Jeanne Maryse ; TEXIER Bruno ; TUBAU Marcel ; VIALADE Alain ; VICO Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : BESTUE Brigitte ; BORSNAK Philippe ; BOUTIE Catherine ; CHING Monique ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; GIARDINA Vincenzo ; MAILLARD Sylvain ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; PINET Marie-Christine ; PY Michel ; RENAULT Régine ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; TIXIER Sandrine ; VERGNES Magali

EXCUSES : BASTIE Yves ; BESSE Jean-Baptiste ; DARAUD Jean-François ; PAVAN Gaëlle

EXCUSES AVEC PROCURATION : AMBROSINO Jean-Marc ; GOUIRY Catherine ; HUYNH-VAN Nathalie ; PAIRO Jacques ; PECH Olivier ; THIVENT Viviane

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : BESTUE Brigitte (à partir de l'élection du 9° vice-Président) ; BORSNAK Philippe (à partir de l'élection du 8° vice-Président) ; BOUTIE Catherine (à partir de l'élection du 11° vice-Président) ; CHING Monique (à partir de l'élection du 3° délégué Conseiller Communautaire) ; FABRE Alain (à partir de l'élection du 12° vice-Président) ; FAGES Gilles (à partir de l'élection du 10° vice-Président) ; GIARDINA Vincenzo (à partir de la délibération C2023_192) ; MAILLARD Sylvain (jusqu'à l'élection du 8° vice-Président et à partir de l'élection du 12° vice-Président) ; MONIE Jean-Marie (à partir de l'élection du 12° vice-Président) ; MONTAGNIER André-Luc (à partir de l'élection du 7° vice-Président) ; PINET Marie-Christine (à partir de l'élection du 4° vice-Président) ; PY Michel Monique (à partir de l'élection du 3° délégué Conseiller Communautaire) ; RENAULT Régine (à partir de la délibération C2023_194) ; SAINTE-CLUQUE Nicolas (à partir de l'élection du 7° vice-Président) ; TIXIER Sandrine (jusqu'à l'élection du 9° vice-Président) ; VERGNES Magali (à partir de l'élection du 9° vice-Président)

Nomenclature Etat : Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées

OBJET : INSTANCES COMMUNAUTAIRES – CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES – Election des autres membres du Bureau

Vu l'arrêté préfectoral N°MACIT-INTERCO-2021-180 portant modification des compétences du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération »

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Considérant qu'une nouvelle élection du Président implique obligatoirement de réélire l'ensemble du bureau, à savoir les vice-présidents et les éventuels autres membres, conformément à l'article L2122-10 du CGCT, applicable sur renvoi de l'article L5211-2.

Considérant l'élection de Mr Bertrand MALQUIER en tant que Président le 20 octobre 2023,

Monsieur le Président rappelle que l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer la composition du Bureau et de déterminer le nombre des autres membres.

Dans ce contexte, le Conseil Communautaire a décidé que le Bureau serait constitué, outre le Président et les vice-Présidents, membres de droit, de cinq membres.

Monsieur le Président explique que le mode d'élection de ces membres suit celui du président et des vice-présidents.

Ils sont élus au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue.

Election du premier membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 73

Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (article L66 du Code électoral) : 0

Nombre de votes blancs : 13

Nombre de suffrages exprimés : 60

Majorité absolue : 37

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
GOUIRY Catherine	60	Soixante

Proclamation du premier membre du bureau :

Mme GOUIRY Catherine a été proclamée membre du Bureau et a été immédiatement installée.

Election du deuxième membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 73

Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (article L66 du Code électoral) : 0

Nombre de votes blancs : 12

Nombre de suffrages exprimés : 61

Majorité absolue : 37

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
VIALADE Alain	61	Soixante et un

Proclamation du deuxième membre du bureau :

Mr VIALADE Alain a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

Election du troisième membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 73

Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (article L66 du Code électoral) : 0

Nombre de votes blancs : 9

Nombre de suffrages exprimés : 64

Majorité absolue : 37

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
DEVIC Bernard	64	Soixante quatre

Proclamation du troisième membre du bureau :

Mr DEVIC Bernard a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

Election du quatrième membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 73

Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (article L66 du Code électoral) : 1

Nombre de votes blancs : 7

Nombre de suffrages exprimés : 65

Majorité absolue : 37

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
AL AUX Sylvie	65	Soixante cinq

Proclamation du quatrième membre du bureau :

Mme AL AUX Sylvie a été proclamée membre du Bureau et a été immédiatement installée.

Election du cinquième membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 73

Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (article L66 du Code électoral) : 1

Nombre de votes blancs : 16

Nombre de suffrages exprimés : 56

Majorité absolue : 37

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
CESAR Jean-Paul	56	Cinquante six

Proclamation du cinquième membre du bureau :

Mr CESAR Jean-Paul a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

N°C2023_193 (5)

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le 26/10/2023

ID : 011-241100593-20231020-C2023_193-DE



Délibération certifiée exécutoire compte
tenu de sa transmission
en Sous-Préfecture

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Bertrand MALQUIER,



Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

le : |PREF|
et de sa publication
le : |PUB|

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du tribunal administratif de Montpellier (6, RUE PITOT - 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ou www.telerecours.fr).